



COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 19 JANVIER

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105
support@frv-sense.com

HORAIRE : Mardi 19/01/2021 de 15h30 à 17h30

LIEU : Pour rejoindre la visioconférence :

Veillez cliquer ou copier/coller le lien suivant et suivre les étapes : <https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=meab69bf570121908bade608efb4d6ed1>

Numéro de la réunion : 175 168 8272

Mot de passe : culture1

Rejoindre par téléphone

01-70-91-86-46

Code d'accès : 175 168 8272

ELUS REFERENTS :

Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78), Vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine

ANNIE TISSIER, adjointe au maire de Flagy (77)

SUJET :

La culture à l'aune de la crise sanitaire

Position de la Commission « Culture et Patrimoine » sur les difficultés rencontrées par le secteur

OBJECTIFS :

- ✓ Echanger sur les **difficultés** rencontrées par le secteur culturel au niveau local, ainsi que sur les **aides** mises en place et leur **adéquation** aux besoins du terrain.
- ✓ Co-construire un **positionnement politique de l'AMIF** sur la **stratégie de reprise d'activité** dans le domaine de la culture.
- ✓ **Partager** des expériences locales.

CONTEXTE/ACTUALITE :

Mi-décembre, l'AMIF a sollicité un rendez-vous avec la ministre de la Culture. Ce rendez-vous permettra à une délégation de l'AMIF composée du Président et des deux référents de la Commission « Culture et Patrimoine » de porter auprès de la ministre les préoccupations des maires d'Ile-de-France concernant les difficultés rencontrées par le secteur. Le cabinet de la ministre s'est engagé à revenir vers l'AMIF dans les meilleurs délais.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 19 JANVIER

En France, le secteur de la culture et du patrimoine représente 635 700 emplois (soit 2,5% de la population active) et 79 800 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 97 milliards €. **En Ile-de-France, le secteur culturel emploie plus de 300 000 personnes et dégage chaque année quelque 21 milliards € de richesses**, sans compter les **retombées économiques** que les industries culturelles génèrent (retombées économiques des tournages dans les communes concernées, organisations de concerts dans les bars et restaurants...).

Derrière ces chiffres, ce sont autant de lieux et d'activités vecteurs de lien social et d'animation des territoires qui sont à la peine, et voient leur pérennité remise en question, d'autant plus que leur capacité à se projeter demeure aujourd'hui très limitée.

Cet été, le ministère de la Culture estimait que la crise du Covid-19 se traduirait pour ce secteur par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25% en 2020 par rapport à 2019, avec des secteurs particulièrement touchés :

- Spectacle vivant (théâtre, concerts, danse, cirque, arts de la rue) : - 72% de chiffre d'affaires
- Patrimoine (musées, gestion des bibliothèques et archives, guides conférenciers, gestion des sites touristiques) : - 36%
- Arts visuels (photographie, arts plastiques, activité des galeries d'art) : - 31%
- Architecture : - 28%

Depuis le mois de mars, le Gouvernement a mobilisé quelque 5 milliards € pour soutenir les secteurs de la culture, du patrimoine et des médias, avec pour principales mesures (liste non exhaustive) :

- o Entreprises du secteur culturel :
 - Prêts aux entreprises, permettant de soulager la trésorerie des structures concernées. Les entreprises peuvent bénéficier de prêts garantis par l'Etat d'un montant pouvant représenter jusqu'à trois mois du chiffre d'affaires pour 2019 ou deux années de masse salariale pour les nouvelles entreprises innovantes. L'entreprise peut choisir de rembourser sur 5 ans.
 - Fonds de solidarité dédié aux professionnels en grande difficulté.
- o Théâtres :
 - Fonds d'urgence pour le spectacle privé. Bénéficiaires : entreprises de spectacles de théâtre.
 - Fonds de compensation du spectacle vivant. Bénéficiaires : structures privées ne bénéficiant pas de subventions publiques ou les compagnies de spectacle vivant dont les aides au fonctionnement sur fonds publics ne dépassent pas 15 000€ par an.
- o Salles de spectacles et de concerts :
 - Fonds de sauvegarde. Bénéficiaires : entreprises exerçant leur activité principale dans le domaine de la musique (musiques actuelles et, depuis novembre, musique classique).
 - Fonds de compensation des pertes de billetterie.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 19 JANVIER

- Cinéma :
 - Aides à destination des cinémas ayant perdu au moins 30% de leur chiffre d'affaires sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.
 - Plan de relance : 165 millions € affectés au CNC pour soutenir l'audiovisuel et le cinéma, avec pour objectifs de rattraper le retard pris dans la production, d'encourager les sorties de films en période de reprise et d'assurer la viabilité des salles de cinéma.

A l'échelle européenne, le **Parlement européen** a adopté à une très grande majorité, le 17 septembre dernier, une Résolution encourageant vivement ses Etats membres à apporter un soutien financier important à la culture pour initier la « relance post-pandémie » et, à plus long terme, pour instaurer une réelle politique culturelle européenne.

Néanmoins, la date de réouverture des lieux culturels étant aujourd'hui toujours inconnue, ce manque de visibilité permet difficilement d'anticiper une reprise.

La culture fait en effet partie des grandes sacrifiées de la crise sanitaire. Malgré les milliards d'euros d'aides mises sur la table, la **politique culturelle de l'Etat manque d'une vision claire**, prenant pleinement en compte les évolutions des usages en temps de pandémie (demande de contenus culturels digitaux, par exemple) et au-delà (essor des séries, des jeux vidéos...).

POINTS A DEBATTRE :

1. Propositions de positionnement

- **Aides de l'Etat à destination du secteur culturel**
 - Organisation par le ministère de la Culture d'une **communication claire et spécifique** à destination des **communes** sur les **aides mobilisables** pour les structures municipales (théâtres, musées...) et pour les structures privées de proximité (associations culturelles, théâtres privés, cinémas indépendants, salles de spectacle...).
- **Stratégie de reprise des activités culturelles**
 - **Etablir une stratégie d'Etat claire et ambitieuse** pour la culture et **associer les maires** à celle-ci, afin d'organiser au mieux ces activités à l'échelle locale, dans le respect des règles sanitaires. Une réflexion pourrait notamment être engagée sur les synergies à engager pour assurer un maillage de résidences d'artistes, d'activités culturelles locales... Au-delà des lieux labellisés, des espaces supplémentaires pourraient être proposés aux artistes par les communes qui le souhaitent, notamment en milieu rural, en lien avec les conseils des territoires pour la culture (CTC).
 - **Informer bien en amont les maires des dispositifs qui seront mis en place par l'Etat pour accompagner la reprise des activités culturelles**, à l'image du futur appel à projets « Quartiers culturels créatifs » (concernant lequel nous ne disposons à l'heure actuelle que de très peu d'informations). Il est en effet

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

NOTE PREPARATOIRE DE LA SEANCE DU 19 JANVIER

très important que les petites et moyennes communes, qui ne disposent souvent pas de l'ingénierie nécessaire pour constituer leur dossier de candidature dans des délais restreints, aient de la visibilité, d'autant que les appels à projets qui les concernent sont nombreux en ce moment.

2. Points à discuter avec les participants (remontées d'informations, retours d'expérience)

- Qu'en est-il de la **pérennité des associations culturelles locales** ? (Éducation artistique, amateurs de théâtre, etc.)
- La continuité pédagogique est-elle assurée dans les **conservatoires**¹ et, plus globalement, dans l'enseignement artistique ?
- Quelles sont les perspectives de reprise d'activité dans les **musées municipaux** ?
- Quelle est la situation financière des **théâtres municipaux**, qui ne peuvent pas bénéficier des fonds de soutien mis en place par l'Etat ?
- Quelles sont les perspectives pour les **théâtres, salles de cinéma et salles de spectacles / concerts** ? Comment encourager et soutenir au niveau local et national la création et la diffusion de spectacles en ligne dans l'attente de la réouverture des salles ?
- Comment les communes peuvent-elles se projeter pour organiser des **événements estivaux** autour de la culture en 2021 (petits festivals locaux, fêtes communales...) ?
 - Retours d'expérience à la suite de l'été 2020 : annulation de la fête de la musique, adaptation des spectacles aux règles sanitaires...

PROPOSITION DE DEROULE :

- 15h30 – 15h45 : **Introduction** et explication de la démarche de la séance par les référents.
- 15h45 – 16h05 : **Présentation des premières propositions** qui pourraient être intégrées dans le positionnement de l'AMIF.
- A partir de 16h05 : **Echange avec les participants** dans le but d'affiner le positionnement de l'AMIF :
 - Aides existantes et adéquation avec les réalités locales
 - Stratégie de reprise des activités culturelles
 - Partages d'expérience

¹ Les enseignements dans les conservatoires ont repris progressivement le 16 décembre dernier.